

# RISQUES Majeurs

risques naturels et risques technologiques



*Les bons réflexes*



# Hauteluce et les risques majeurs

La commune d'Hauteluce participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



**ALÉA X ENJEU = RISQUE**

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## RISQUES MAJEURS

*Hauteluce*

### Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Avalanches



Mouvements de terrain



Séismes



Évènements météorologiques

### Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage

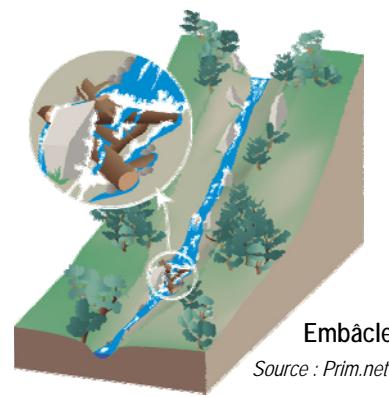


# Les crues torrentielles et inondations

La commune d'Hauteluce est parcourue par de nombreux torrents et ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et parfois être le théâtre de crues dévastatrices. Ces crues torrentielles transportent de grandes quantités de matériaux formant des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague emportant tout sur leur passage.

## Les zones soumises aux crues à Hauteluce

Les principaux secteurs pouvant être touchés par les inondations et crues torrentielles sont le hameau des Pémonts, situé à proximité du ruisseau de la Ravine, les Moulins d'Annuit en bordure du ruisseau de l'Alpettaz, l'Infernet au niveau du ruisseau de Véry, la Chaudanne avec le ruisseau de Sonjeon et le secteur de la scierie du chef lieu d'Hauteluce qui peut être soumis aux crues du ruisseau du Chosal.



Embâcle  
Source : Prim.net

**11 Octobre 1981 :** suite à une période de pluies de plusieurs jours et à une rupture d'embâcle, le ruisseau du Chosal qui transportait de nombreux matériaux a débordé au niveau de la scierie. La crue torrentielle a alors traversé la route, charriant des voitures qui stationnaient à proximité et menaçant d'emporter une personne ; heureusement aucune victime ne fut à déplorer. Néanmoins la scierie fut envahie sous 80 centimètres de boue et le matériel subit de nombreux dégâts.

## Principaux événements passés

### Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

### Les mesures de prévention

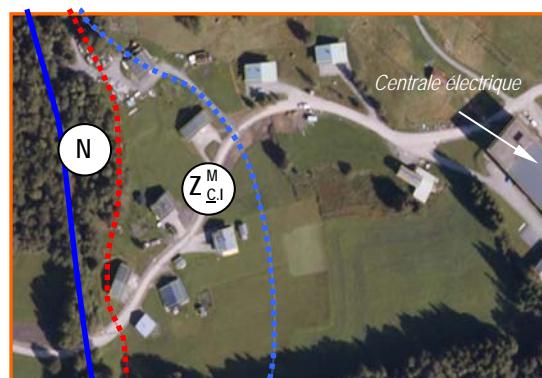
#### L'entretien des cours d'eau

L'enlèvement des embâcles qui empêchent le bon écoulement des eaux est une mesure indispensable pour prévenir les dégâts liés aux crues. Cet entretien, qui doit réglementairement être réalisé par les propriétaires riverains, n'est toutefois trop rarement effectué. Ainsi, à partir de 1994, la communauté de commune du Beaufortain a décidé de procéder à la gestion des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation liés à ce mauvais entretien et de restaurer la qualité biologique et paysagère de ces ruisseaux.

#### La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le PIZ, réalisé par le service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans les documents d'urbanisme. Pour les zones soumises aux risques naturels, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.

Extrait modifié du PIZ : La Chaudanne  
Crues torrentielles du ruisseau de Sonjeon



Afin de parfaire la connaissance des risques et leur prise en compte dans l'urbanisation, un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été prescrit le 16 septembre 2002. Ce document réglementaire, qui sera établi également par le service RTM, s'appliquera à étudier les risques de crues torrentielles et d'inondations mais aussi les mouvements de terrain et les avalanches.

Pour chacun de ces risques, il définira notamment les zones constructibles et les prescriptions à mettre en œuvre pour les aménagements.



# Les avalanches

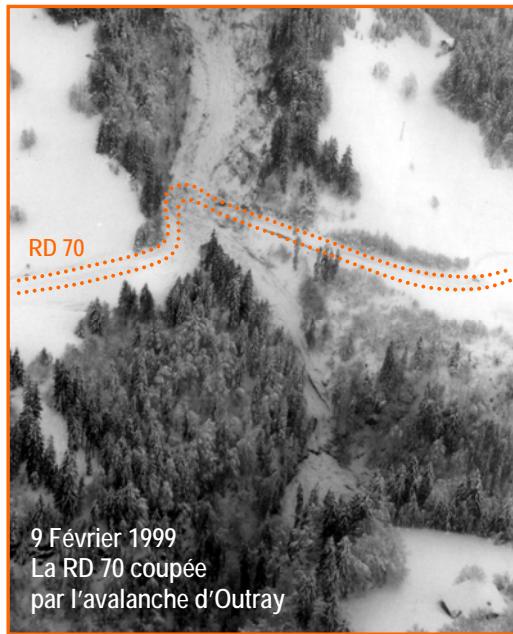
Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Hauteluce, de nombreux couloirs d'avalanches sont recensés et certains d'entre eux ont été déjà le théâtre d'avalanches destructrices voire meurtrières. En effet, de nombreux épisodes, qui ne sont pas tous mentionnés ci-après, ont engendrés des coupures de route et des dégâts sur des habitations, notamment dans le secteur de Belleville.

## Historique de quelques phénomènes passés :

**6 Avril 1962** : suite à de fortes précipitations de neige lourde (107 cm à Hauteluce) de nombreuses avalanches se déclenchent un peu partout sur la commune : une grange et plusieurs chalets d'alpage sont détruits et l'une de ces avalanches, aux Pémonts, vient s'arrêter à 30 mètres de la colonie de vacances de la ville de Clamard.

**9 Février 1999** : les pentes de la montagne d'Outray, chargées de 1,80 mètre de neige fraîche, produisent une avalanche de grande ampleur qui vient couper la route départementale n°70 vers 17 heures. Heureusement, le maire avait auparavant eu la bonne idée de détourner le car scolaire de cet itinéraire.



### Les bons réflexes

#### Pour tous



##### Renseignez-vous

Consultez les bulletins  
Neige et Avalanches  
édités par Météo France  
**08.92.68.02.73**



##### Soyez vigilants

Evitez de vous aventurer  
sur les routes exposées

#### Pour les sites exposés Les Pemonts, Belleville



##### Rentrez chez vous

Evitez de sortir à  
l'extérieur des bâtiments



##### Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de  
sauvegarde de vos biens



##### Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

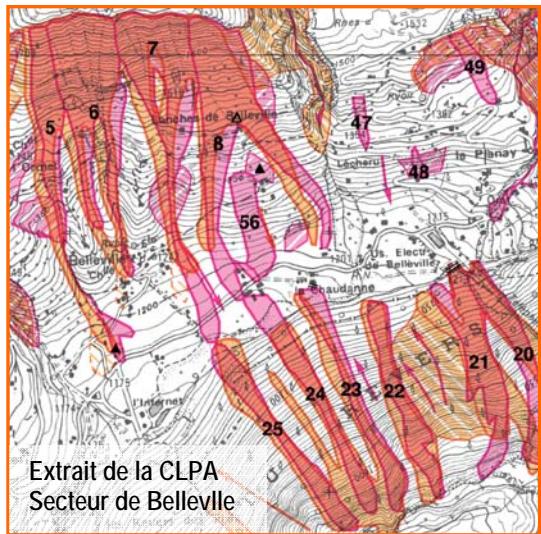
Pour vous informer de  
l'évolution de la situation

### Les mesures de prévention

#### Le suivi des avalanches

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanches de la commune et notent chaque événement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

A partir de ces données, le Cemagref élabore les Cartes de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) qui est un inventaire des emprises maximales des avalanches.



### La prise en compte des risques dans l'aménagement

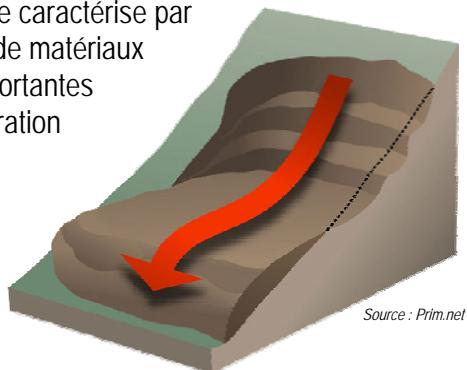
Comme pour les crues torrentielles, la cartographie réalisée dans le PIZ et la réalisation prochaine du PPR prescrit en 2002 répondent aux objectifs de prévention en règlementant l'aménagement des sites avalancheux et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



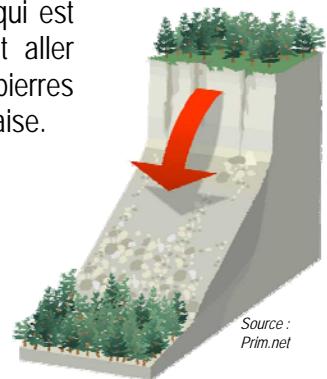
# Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain dont deux principaux se manifestent particulièrement sur le territoire de la commune d'Hauteluce :

le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes généralement suite à une saturation du sol en eau.

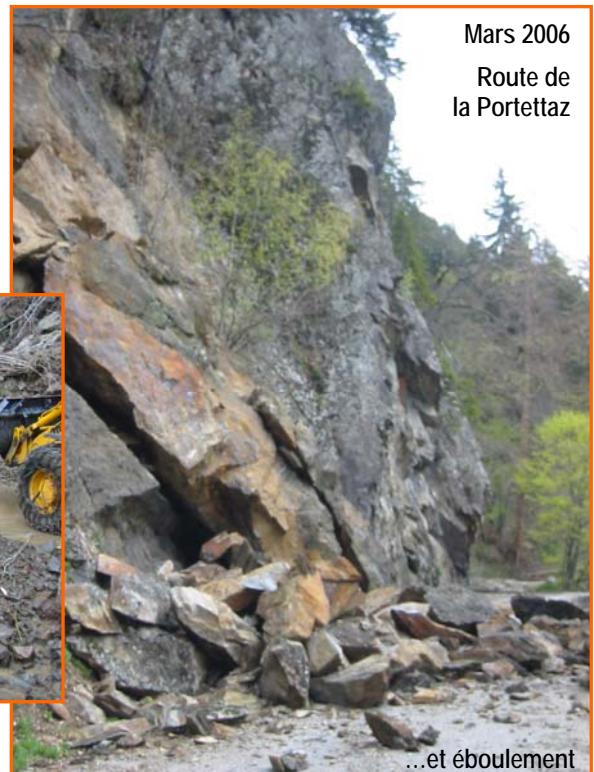


la **chute de rochers** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.



## Historique des principaux phénomènes :

31 Mars 2006 : après une période de fortes pluies couplée à la fonte des neiges, un glissement de terrain / écroulement rocheux s'est abattu sur la route de la Portettaz : la masse mise en mouvement atteignait plus de 20 000 m<sup>3</sup>. Suite à cet événement, la route fut coupée le temps d'effectuer les études nécessaires à sa mise en sécurité.



Mars 2006

Route de la Portettaz

### Les bons réflexes

#### Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli



Glissement de terrain...

#### Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

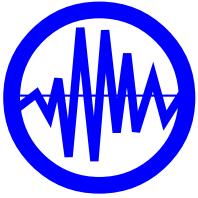
### Mesures de prévention :

#### Etudes et mesures de protection

Suite aux incidents survenus sur la route de la Portettaz, un cabinet spécialisé a été mandaté par la commune pour étudier les moyens de sécuriser le site. Le bureau d'étude préconisa la pose de filets pare-blocs et de grillages plaqués pour gérer les risques de chutes de blocs et proposa la purge d'une partie du versant pour circonscrire le glissement.

#### La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ et la réalisation prochaine du PPR prescrit en 2002 répondent aux objectifs de prévention en règlementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



# Les séismes

## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

### Après la 1<sup>re</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

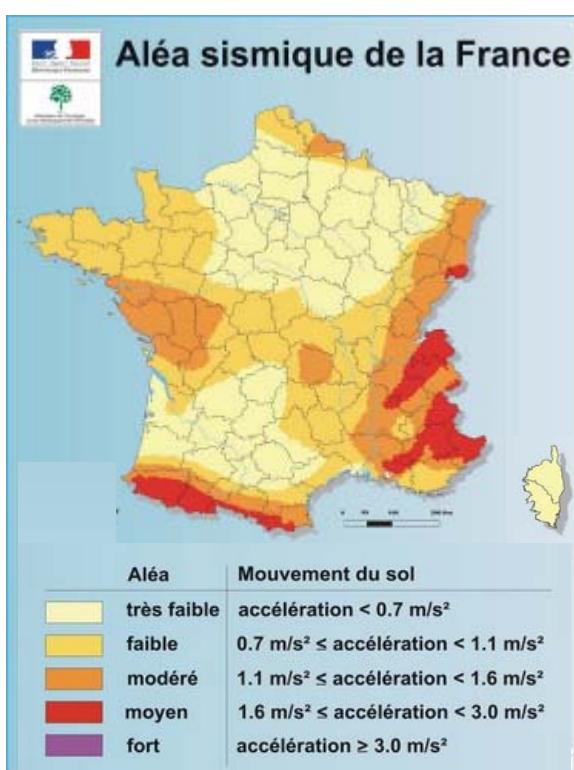
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune d'Hauteluce est classée en zone sismicité faible (Ib).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

## Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



## Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les risques météorologiques



## Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Hauteluce.



## Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Toiture emportée par le vent à Ugine



## Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



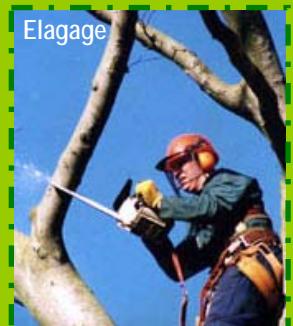
## Canicule



## Pluie - Inondations

### Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

### Les bons réflexes



#### Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



#### Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



#### Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :  
Attention aux chutes d'arbres !



#### Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

### Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



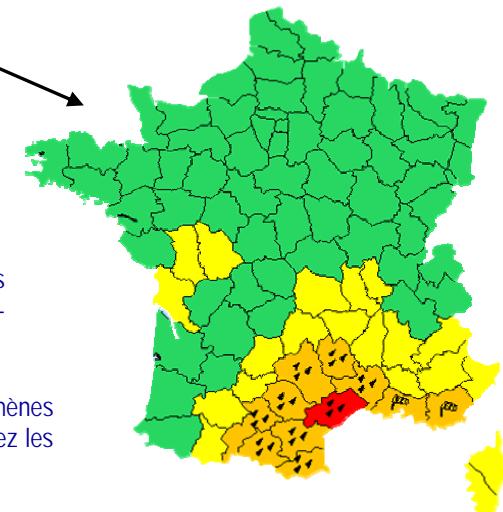
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



## L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités

### Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation
- Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune d'Hauteluce et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





# Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune d'Hauteluce. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.



Au signal d'alerte,  
suivez les consignes  
et tenez vous prêt à  
évacuer sur ordre  
des autorités.

## Les bons réflexes



Enfermez-vous  
rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe  
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations

Pour empêcher les produits  
dangereux d'entrer dans votre  
abri



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de  
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de  
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes  
pour les secours



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en  
occupent !



Ne fumez pas  
Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque  
d'explosion

## Evénement survenu dans le Beaufortain :

26 Janvier 2001 : un camion-citerne transportant 6500 kg de gaz chute dans un ravin d'une hauteur de 20 m et le conducteur saute du véhicule. Aucune victime n'est à déplorer. Durant le relevage du véhicule effectué par une société spécialisée, 21 personnes ont été évacuées par mesure de sécurité.

## Prévention et réglementation :

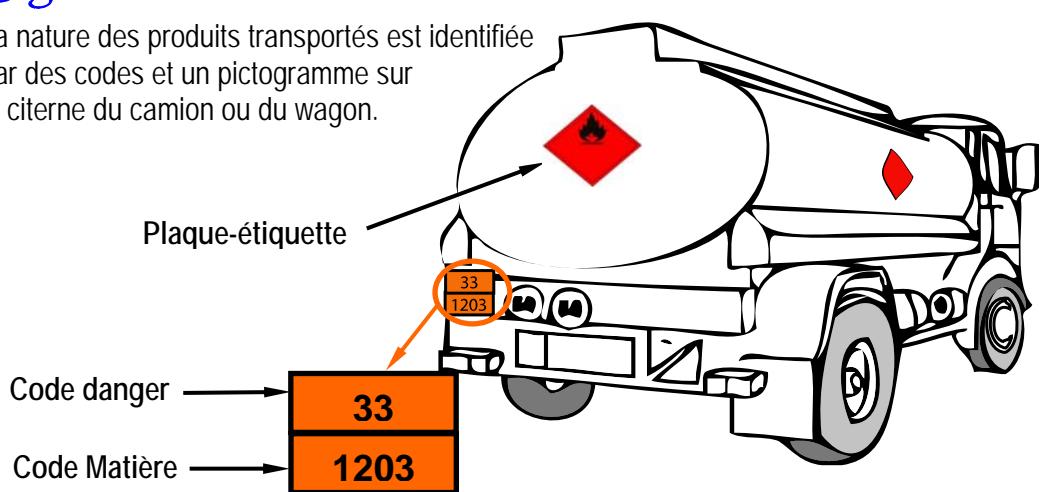


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

## Signalisation :

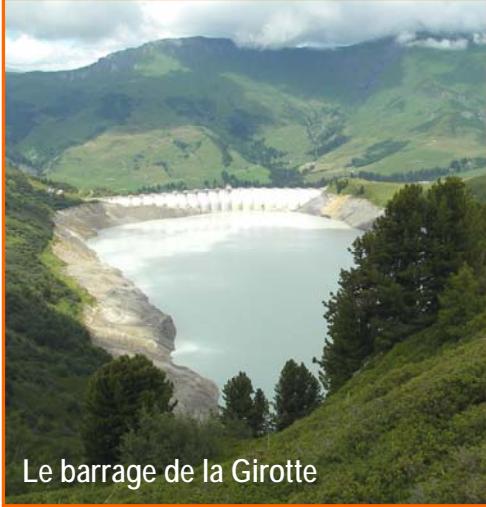
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



# La rupture de barrage



Le barrage de la Girotte

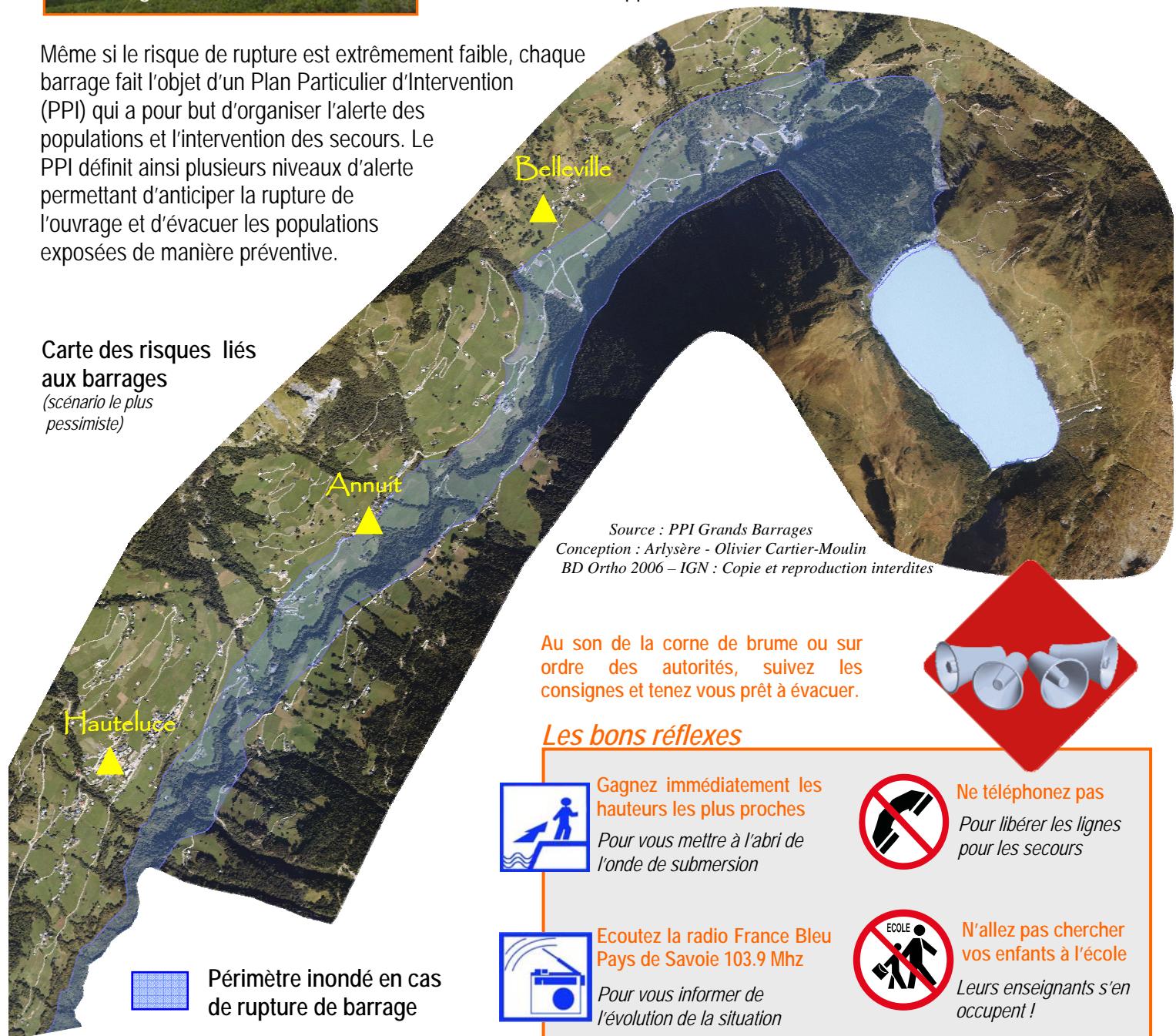
La commune d'Hauteluce est située à l'aval du barrage de La Girotte. Le scénario pris en compte actuellement par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de cet ouvrage. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonderait très rapidement le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau et pourrait atteindre certains secteurs habités de la commune. (cf carte ci-dessous)

## Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Carte des risques liés aux barrages  
(scénario le plus pessimiste)



# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.  
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*  
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.  
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *gagnez les hauteurs rapidement !*

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.



- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz

## Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Radio à piles</li><li>• Lampe de poche</li><li>• Matériel de confinement<br/><i>(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)</i></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Barres énergétiques et eau</li><li>• Couvertures et vêtements de rechange</li><li>• Papiers personnels</li><li>• Médicaments (<i>traitement quotidien</i>)</li></ul> |
|--|--|

## Pour en savoir plus :

Mairie d'Hauteluce : **04.79.38.80.31**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

# Les bons réflexes en cas de risque

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu  
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de  
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas  
Pour libérer les lignes  
pour les secours



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en  
occupent !



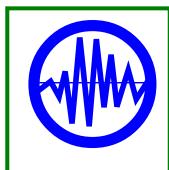
Inondations  
Crues torrentielles



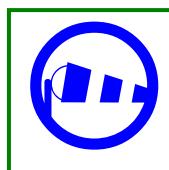
Avalanches



Chutes de blocs



Séismes



Phénomènes  
Météo



Rupture de  
barrage



Risques  
technologiques



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux



Renseignez-vous



Coupez le gaz  
et l'électricité



Soyez vigilants



Montez à pied  
dans les étages



Restez chez vous



Fermez les  
ouvertures  
orientées à  
l'amont



Eloignez vous  
de la zone  
dangereuse



Coupez le gaz  
et l'électricité



Si vous êtes à  
l'intérieur,  
abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Si vous êtes à  
l'extérieur,  
éloignez-vous  
des bâtiments



Rentrez chez vous  
Fermez les ouvertures



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez les  
locaux touchés.



Renseignez-vous



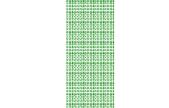
Soyez vigilants



Rentrez chez vous  
Fermez les ouvertures



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez les  
locaux touchés.



Enfermez-vous  
rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez  
les portes, fenêtres  
et ventilations



Ne fumez pas  
Ni flamme, ni étincelle

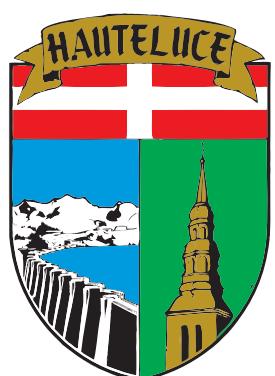
## Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Beaufort : 04.79.38.34.89

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie d'Hauteluce : 04.79.38.80.31



## Commune d'HAUTELUCE

Chef Lieu - 73630 HAUTELUCE

Tél : 04.79.38.80.31 - Fax : 04 79 38 83 50 - Mail : [mairie.dhauteluce@wanadoo.fr](mailto:mairie.dhauteluce@wanadoo.fr)

***Horaires d'ouverture :***

Du Lundi au Vendredi : 9h – 12h & 14h – 18h

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

- Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
- Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex  
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr) - Internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

Directeur de publication : Mireille GIORIA

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Michèle BOUZZIANE

Crédits photographiques : Commune d'Hauteluce, Arlysère, RTM 73, BRGM, IRMa, Prim.net, Confluences

